

Règlement

L'accès à la médiathèque et la consultation des documents sont gratuits et libres pour tous

Horaires d'ouverture au public

Mardi 16h30- 18h00

Mercredi 10h00- 12h30 / 14h00- 18h00

Vendredi 16h30- 18h00

Samedi 10h00-12h30/ 14h00- 17h30

Abonnement

Le prêt des documents nécessite l'inscription à la médiathèque, sur présentation de pièce d'identité et de justificatifs (de domicile, de situation)

L'inscription des enfants nécessite une autorisation parentale jusqu'au 18ème anniversaire de l'enfant

L'abonnement est valable 1 an à dater de la date de souscription

	Pont de Buis lès Quimerc'h	Hors Pont de Buis lès Quimerc'h
Famille- <i>toutes les personnes résidant à la même adresse</i>	20 €	25 €
Individuel adulte	15 €	20 €
Individuel demandeur d'emploi, Rmiste, étudiant	10 €	15 €
Individuel jeune - 18 ans	5 €	10 €
Accès internet abonnés	Inclus dans l'abonnement, 30 minutes par jour	
Accès internet hors abonnement	1,50 € les 30 minutes	1,80 € les 30 minutes
Photocopies A4	0,20 €	
Photocopies A3	0,25	
Impression noir/ blanc	0,20	
Impression couleurs	0,50	
ou		
Porte-monnaie virtuel qui nécessite l'acquisition d'un logiciel particulier		
Renouvellement de la carte lecteur perdue	2 €	
retard	1 € pour le 1er rappel + 1 € par rappel supplémentaire, au-delà du 3ème rappel, procédure administrative	

Prêt

Le prêt s'effectue uniquement sur présentation de la carte personnelle du lecteur

Nombre de documents empruntables:

Abonnement famille: 4 documents imprimés par personne + 2 documents audio + 2 documents vidéo par famille

Abonnement individuel: 5 documents dont 2 CD et 2 DVD ou à défaut 5 documents imprimés

Durée du prêt:

4 semaines pour les livres et les périodiques,

1 semaine pour les CD et DVD

Le prêt est renouvelable pour une semaine si le document n'est pas réservé. Le renouvellement peut se faire par téléphone ou par mail du mardi au samedi.

Prêt des périodiques:

Dernier exemplaire en consultation sur place, les exemplaires précédents sont considérés comme document imprimé.

Documents abîmés

Les livres abîmés ne doivent jamais être réparés par les lecteurs. Les remettre à l'accueil afin qu'ils soient réparés par nos services.

Les livres jugés irréparables seront soumis à une amende de 5 €